VIELLA

34, Grand' rue du Pacherenc - 32400 Viella
Tel : 05 62 69 74 16 Mail : viella-32@wanadoo.fr

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Décembre 2014 – Numéro 17

Le Mot du Maire

En cette année 2014 de renouvellement des conseils municipaux, je veux, avant toute chose, remercier les Viellanaises et les Viellanais pour la confiance qu'ils nous ont renouvelée.

En votant nombreux lors du scrutin du 23 Mars, puisque nous avons enregistré sur notre commune, 76,5% de participation vous avez témoigné de la meilleure façon qui soit tout l'intérêt que vous portez à la vie de notre village.
Je souhaite remercier mes colistières et mes colistiers pour leur implication et d'ores et déjà dans l'action, pour la confiance et l'appui qu'ils m'ont apportés sans réserve.

Je salue et je remercie les élus qui ont choisi de ne pas briguer un nouveau mandat.

Je veux remercier les anciens élus qui ont accepté de continuer à travailler avec moi, pour notre village.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier chaleureusement les trois nouveaux élus qui ont accepté la proposition que je leur ai faite avec beaucoup de spontanéité et un enthousiasme réconfortant. Je sais que leur implication sera à la hauteur de la tâche qui est la nôtre.

C'est avec une profonde émotion et un mélange de fierté et d'humilité que je reçois ce nouveau mandat de Maire qui m'a été confié.
Sans la confiance que m'ont donnée mes colistiers, mon épouse Régine, mes proches, mes amis, bon nombre de Viellanaises et de Viellanais, je n'occuperai pas cette fonction de Maire de Viella.
Merci encore à vous toutes et tous qui m'avez fait confiance, **qui nous avez fait confiance.**

L'écharpe tricolore que je ceins lors de cérémonies officielles, représente le triptyque – LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE auquel je suis, tout comme vous, profondément attaché.
Elle me permet également de mesurer symboliquement l'ampleur de la tâche à accomplir et l'importance de mes devoirs vis-à-vis de la population.
Je suis, soyez en convaincu, le Maire de tous les habitants. Je n'ai de cesse d'être digne de cette responsabilité importante.
Je souhaite donc poursuivre le travail au service de notre village, mettre mes compétences et toute ma détermination au service de VIELLA et de ses habitants.
Je continuerai à y apporter mon style, ma manière de faire, ma détermination, ma personnalité aussi, dans le respect de ce qui a été fait, en essayant d'y amener modestement ma valeur ajoutée personnelle.

Tout au long de mon parcours professionnel, je me suis efforcé de mettre en conformité mes actes avec mes convictions, de rechercher une véritable cohérence entre la nécessaire réflexion et les actions concrètes. De très nombreux élus avec qui j'ai collaboré durant de nombreuses années peuvent en témoigner.

Mais je sais que malheureusement nous ne pourrons pas tout faire.
Je serai guidé dans ma tâche par le sens du service public, le respect de l'intérêt général, le partage de l'information, le développement de la participation.

L'équipe municipale a conscience des situations difficiles que connaissent certaines familles. C'est dans ces périodes que nous devons être, plus encore aux côtés de nos concitoyens, que nous devons améliorer les prises en charge, ainsi que les démarches solidaires en direction de la population.

Ensemble, avec le personnel communal dont je salue la compétence et le dévouement, nous poursuivrons nos efforts pour un service public de proximité, de qualité, plus réactif, toujours à votre écoute, mieux à même de prendre en compte vos besoins et vos attentes multiples.
J'ai eu le souci de dire "nous" davantage que de dire "je" dans ce mot du Maire.
Le même état d'esprit animera cette organisation collective du travail, au sein de la municipalité.

Avec vous, pour vous, nous allons travailler ensemble pour notre village et ses habitants qui méritent le meilleur.

Le Maire de VIELLA
Jean-François THOMAS

Le Conseil Municipal élu le 23 Mars 2014

Mesdames : BARRÉ Marie Line, BAYONETTE Dany, BEN Isabelle, BIGNON Rachel, BORTOLUSSI Christine, CAUZETTE Nadine, DUVIGNAU Yvette,
Messieurs : DABADIE Sylvain, DELORD Didier, DELUC Éric, ELGOYHEN Georges, LASSERRE Jacques, LASSERRE Jérémy, LAMARRIGUE Gérard, THOMAS Jean-François.

Budget 2013

INVESTISSEMENTS 2013

Investissement	Réalisation	Commentaires
Dépenses Réelles	106 203,36 €	Montant des Investissements 2013 et remboursement de la dette en capital
Total Dépenses Investissement 2013	**106 203,36 €**	Total des Dépenses d'investissement 2012
Recettes Réelles	114 674,65 €	Cette somme correspond au montant des recettes d'investissement 2013
Total Recettes Investissement 2013	**114 674,65 €**	Total des Recettes d'Investissement 2013
Résultat Investissement	**8 471,29 €**	Montant de l'autofinancement des Investissements, issu des fonds propres

FONCTIONNEMENT 2013

Fonctionnement	Réalisation en €	Commentaires
Excédent 2012	117 727,35 €	Total des excédents Capitalisés qui constituent les Fonds Propres
Recettes	391 696,58 € €	Total des Sommes Perçues: Impôts, DGF, loyers, Compensations, Divers
Total Produits	509 423,93 €	Recettes réelles
Total Recettes Fonctionnement	**509 423,93 €**	Total des recettes Fonctionnement 2013
Total Dépenses Réelles	351 950,27 €	Total des Dépenses 2013 hors Dépenses d'Investissement
Total Dépense d'Ordre	1849,69	Opération Comptable figure en Recette et Dépenses en Investissement et Fonctionnement
Total Dépenses Fonctionnement	**353 799,96 €**	Total des dépenses Fonctionnement 2013
Excédent Brut 2013	**155 623,97 €**	C'est la Capacité d'Autofinancement Brute
Excédent Net 2013	**164 095,26 €**	Fonds Propres de la Commune

Assainissement : Point de Situation à l'Automne 2014

Dans un article précédent, nous vous avons fait part de notre volonté de mettre le système d'assainissement de l'ensemble de notre commune en conformité avec les règles imposées par la législation. Les normes d'hygiène évoluent et s'améliorent ; il est indispensable pour nous d'appliquer les nouvelles règles.

Deux procédés très différents seront présents sur notre commune ; pour les quartiers périphériques, chaque habitation continuera à disposer d'un système individuel. L'ensemble de ces systèmes est placé depuis 2008 sous la responsabilité du SIAEP de Viella qui contrôle en ce moment les dispositifs existants et, lorsque c'est nécessaire, oriente les particuliers sur les travaux à faire pour être en conformité avec la réglementation.

Pour le centre du bourg, les habitations ne disposent généralement pas de la surface nécessaire pour mettre en place un système d'assainissement individuel, et c'est donc un réseau collectif avec station d'épuration qui doit être installé.

Le zonage de 2005

Le premier problème que devait résoudre notre commune était de fixer une limite entre les habitations utilisant un système individuel et celles bénéficiant d'un assainissement collectif.

Ce travail avait été réalisé dès 2005 ; la zone d'assainissement collectif avait été définie de façon très large. C'est sur cette base qu'avait été lancée en 2013 une étude par un cabinet spécialisé : la SETMO de SERRE CASTET qui prévoyait l'ensemble du réseau et une station d'épuration placée sur le Bégué, en aval de la retenue collinaire situé au Sud du village, après étude et accord de la police de l'eau.

C'est en s'appuyant sur ce travail très élaboré qu'une réunion a été organisée à la mairie de Viella le 15 février 2013 pour présenter aux instances concernées, Monsieur le Sous-Préfet de Mirande, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et le Conseil Général du Gers, le projet chiffré réalisé par le cabinet d'études. Le but de cette présentation était d'obtenir le maximum de subventions. Le coût total étant estimé à 1 600 000 €, la commune seule ne pouvait pas assumer la totalité du financement.

Cette réunion a débouché sur une large remise en cause de notre projet. En effet, c'est l'assainissement individuel qui est privilégié aujourd'hui et le relief de notre commune rend très coûteux l'installation d'un réseau collectif.

Le projet de février 2013

Face à cette difficulté, à la demande de l'Agence de l'Eau Adour – Garonne, la municipalité a défini un nouveau zonage du système collectif, beaucoup plus réduit et donc plus économique ; ce nouveau zonage a été affiché en mairie et une enquête publique a été lancée ; un commissaire enquêteur a tenu plusieurs permanences pour prendre en compte les avis des intéressés. On peut consulter en mairie la délimitation précise de la zone d'assainissement collectif ; chacun peut savoir s'il est ou non concerné. Ce nouveau zonage a été approuvé par la Préfecture et une étude détaillée de l'installation et du coût a été à nouveau réalisée.

La situation en novembre 2014

A l'issue des appels d'offre, le financement détaillé du réseau d'assainissement collectif s'établit comme suit :

Frais d'étude	9 700 €
Modification du zonage	2 500 €
Achat du terrain de la station	14 000 €
Maîtrise d'œuvre	44 200 €
Raccordement ERDF	2 000 €
Divers ; annonces	1 500 €
Géomètre	1 600 €
Construction du réseau	751 292 €
Station d'épuration	248 295 €
Canalisation de transit	24 300 €
Branchement AEP	5 204 €
Branchement électrique	4 582 €
Chemin d'accès	27 074 €
TOTAL hors taxe :	1 136 250 €
TVA :	224 450 €
TOTAL TTC :	1 360 700 €

Comme indiqué ci-après, la majeure partie de ce financement proviendra des subventions que nous avons sollicitées :

- DETR (État) 150 000,00 €
- Agence de l'Eau et Conseil Général du Gers 454 500,00 €
- Réserve parlementaire Sénateur Val 10 000,00 €
- T.V.A. à récupérer (2 ans après les travaux) 173 746,75 €

Total des subventions et de la récupération de la TVA :	923 246, 75 €
Reste à financer :	437 453, 25 €

Ce qui reste à financer sera payé par un emprunt sur 35 ans dont le remboursement sera à la charge des seuls bénéficiaires de l'assainissement collectif qui verront le coût du m3 d'eau consommé majoré en conséquence ; cette majoration sera importante, mais il faut la comparer au coût que représente la mise aux normes des systèmes d'assainissement individuels qui va de
8 000 € à 10 000 € par foyer.

La réalisation du réseau d'assainissement collectif est urgent, en particulier dans sa première tranche, qui comprend la construction de la station d'épuration et la partie du réseau de collecte qui en est la plus proche ; en effet, les travaux sont coordonnés avec la réalisation de l'adduction d'eau qui part de la canalisation d'amenée au château d'eau de Viella pour aboutir au réservoir de Cannet ; la même tranchée sera utilisée

pour enfouir toutes les canalisations ; on sait que la jonction Viella –Cannet permettra d'alimenter en eau potable venant du réseau de Pau Nord-Est la région de Riscle et de Plaisance du Gers en cas de problème de pompage dans le bassin de l'Adour. On peut voir que le départ du raccordement Viella-Cannet a déjà été enfoui sous l'ancienne place aux cochons.

Néanmoins, il n'est pas possible de lancer les autres travaux tant que les arrêtés d'attribution des subventions qui nous permettent de ramener le montant de l'emprunt à un volume raisonnable n'ont pas été transmis à la commune. Nous attendons donc la concrétisation de ces subventions pour démarrer immédiatement les travaux.

La construction du réseau d'assainissement collectif pour le centre-bourg est une opération très lourde qui a un coût élevé pour la communauté des bénéficiaires ; elle est néanmoins incontournable pour suivre l'évolution de la législation sur la protection de l'environnement. Par ailleurs, ce n'est qu'à l'issue de ces travaux d'assainissement dans le bourg que les travaux de réfection de la voirie et d'embellissement pourront être réalisés pour que notre commune soit toujours plus agréable à vivre.

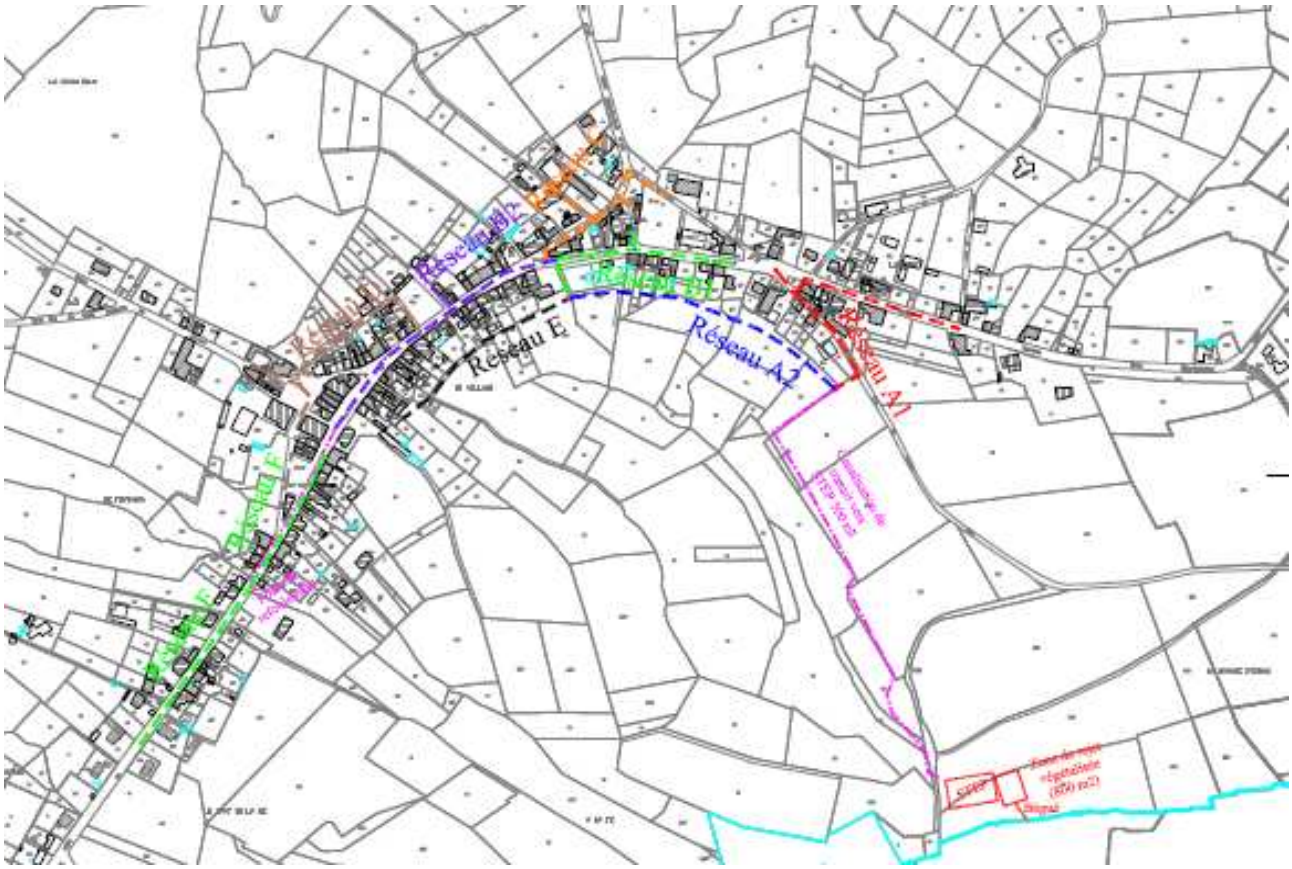

Communauté de Communes Armagnac Adour

Le 1er janvier 2013, deux communautés de communes (Monts et Vallées de l'Adour et Terres d'Armagnac) et une commune (Cannet) fusionnaient pour devenir la **communauté de communes Armagnac Adour**. C'est un territoire qui regroupe 25 communes pour 7276 habitants.

PRESIDENT DE LA CCAA
PRESIDENT DU CIAS
•Michel PETIT
VICE-PRESIDENTS
•Jean MENVIELLE
commission prospective et communication
•Jean-François THOMAS
commission école, enfance, jeunesse
•Christophe TERRAIN
commission développement économique
•Roland DASTE
commission voirie et travaux
•Béatrice PASIAN
commission loisirs culture tourisme
•Marc PAYROS
commission social
•Christian JELONCH
commission finances
•Marie-Claire FLOGNY
commission personnel

Contact :

Communauté de communes Armagnac Adour

Route d'Aquitaine

32 400 RISCLE

Téléphone : 05 62 69 86 43

E-mail: **ccaa@ccarmagnacadour.fr**
Site Internet : http://www.armagnacadour.fr/

Ouvert au public du lundi au vendredi - De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Le Stade Henri LACASSAGNE

En cette année 2014 du centenaire de la déclaration de la guerre 1914 – 1918, le Conseil Municipal de Viella, a décidé d'honorer un Viellanais qui s'est illustré durant les combats et qui est Mort pour la France le 14 Septembre 1918, en nommant officiellement le terrain de sport de la commune:

STADE HENRI LACASSGNE.

Qui était Henri LACASSAGNE ? (Discours prononcé par Mr le maire lors de la cérémonie)
Henri LACASSAGNE est né à 3 heures le matin, à Viella le 27 décembre 1883.

Son père Pierre, tonnelier, était domicilié à Bordeaux avec son épouse Louise MAGNE tailleuse, qui comme l'indique l'acte de naissance de Henri, "était venue tout exprès à VIELLA, pour y faire ses couches".

Henri LACASSAGNE résidait ensuite avec ses parents à Bordeaux, où, il poursuivit ses études au lycée Montaigne. Il passa le baccalauréat en 1901, ce qui n'était pas courant au début du 20ème siècle.

Après son service militaire effectué au 344ème R.I. à Bordeaux, il a poursuivi des études de commerce et tenté une expérience sans lendemain en Amérique du Sud.

Monsieur Hervé PADIOLEAU a effectué un important travail de recherche sur la vie trop courte d'Henri LACASSAGNE. D'après ses informations Henri LACASSAGNE était très sportif. Il jouait au rugby, un sport qu'il affectionnait et dans lequel il excellait.

Avec le Stade Bordelais il fut 4 fois champion de France avec son capitaine et Ami Pascal LAPORTE, en 1904 – 1905 – 1906 et 1907.

Pendant les vacances, il revenait dans la maison de famille de notre village, son village natal où il entraînait l'équipe de rugby qu'il y avait aidé à organiser.

Beaucoup de joueurs de notre village qui ont pratiqué le Rugby avec lui, au début de la création du Sporting Club Viellanais, ont comme lui été mobilisés au début de la guerre et comme lui ont laissé leurs jeunes vies dans ce conflit. Leurs noms figurent au côté du sien sur le monument aux morts de VIELLA.

Henri LACASSAGNE connût sa première sélection en équipe de France, au poste n° 9 de demi de mêlée, en 1906. Il fît partie des premiers internationaux de rugby Français qui rencontraient l'équipe des All Blacks emmenés par leur capitaine emblématique, Dave GALLAHER, icône en Nouvelle Zélande qui fut tué en France, durant la guerre de 14-18. Il fût sélectionné une 2ème fois en 1907 contre l'Angleterre toujours comme n°9.

Il s'établit ensuite à Nantes où il prend une participation dans une maison d'articles de sport.

A Nantes, il joue toujours au rugby au SNUC avec son Ami Pascal LAPORTE. Il fut même capitaine de l'équipe.

Le 28 décembre 1915, il se marie à Bordeaux avec Louise Ferrère.

Dès le début de la guerre en 1914, il est incorporé en tant que réserviste; il rejoint le peloton des élèves sous-officiers d'où il ressort avec le grade de Sergent-major. Envoyé au front avec le 59ème R.I., il est blessé au bois d'Avocourt en 1915.

Après une longue convalescence, il demande à servir dans l'aviation et est affecté en 1917, à l'école de tir aérien de CAZAUX. Il rejoint ensuite la 46ème escadrille du 2ème groupe en tant que mitrailleur où il se couvre de gloire. Une première citation à l'ordre de l'Armée le 12 Août 1918 dit de lui :

"Excellent mitrailleur, d'un courage et d'un sang-froid au-dessus de tout éloge, grièvement blessé au cours d'un combat contre 15 avions ennemis, a bravement surmonté sa douleur et, par la précision de son tir, permis aux appareils qu'il protégeait de continuer leur mission"

Le 14 Septembre 1918, à 9 h et quart, (d'après la lettre adressée à sa veuve par son lieutenant) dans le ciel de Saint Benoît Haute Marne, au cours d'un combat aérien, il reçût une première balle dans la poitrine. Cette blessure n'étant pas mortelle, il continue à mitrailler l'avion ennemi qui va s'enflammer et s'écraser au sol. Une seconde rafale tirée par un autre avion allemand l'atteint cette fois à la tête.

Lorsque le pilote, indemne, réussit à poser son appareil à Saint-Mihiel Meuse, il constate que son coéquipier avait cessé de vivre.

Deux mois après cette mort glorieuse, le général PETAIN, décernait une seconde citation à l'ordre de l'Armée au Sergent-major LACASSAGNE Henri, du 59ème régiment d'infanterie, mitrailleur en avion C.46 :

" Excellent mitrailleur, d'un courage et d'une adresse remarquables. Le 14 septembre 1918, au cours d'une mission de protection et de bombardement particulièrement difficile, a engagé vaillamment la lutte contre 7 monoplaces ennemis et a abattu l'un de ses adversaires. A été peu après atteint très gravement". (Ordre général n° 10 812 du 23 octobre 1918)

Le décès annoncé, Madame LACASSAGNE, ne put rapatrier son corps dans leur famille.

Plusieurs lettres témoignent de la très grande amitié qui liait Pascal LAPORTE et Henri LACASSAGNE. Dans l'une d'elle, on apprend que Pascal LAPORTE avait fait relever et placer le corps d'Henri LACASSAGNE dans un cercueil en chêne moins d'un mois après une inhumation sommaire dans une cour de ferme. Après la guerre, le cercueil fut enterré au cimetière militaire de Vigneulles.

Pascal LAPORTE voyant la peine de Madame LACASSAGNE, son amie, décida que son meilleur copain serait enterré à Nantes. Le cercueil fut rendu à sa famille le 4 Mai 1922.

La grande famille du rugby fit le reste.

Ainsi Henri LACASSAGNE repose depuis dans le caveau familial de la famille de Pascal LAPORTE, au cimetière de la miséricorde à Nantes.

En ce jour du 11 novembre 2014, notre village de VIELLA est heureux et fier d'honorer la mémoire de l'un de ses enfants qui fût à l'origine de la création de l'équipe de rugby de notre village, qui porta le maillot d l'équipe de France et qui après avoir été 4 fois champion de France avec le SBUC, s'illustra brillamment lors de la grande guerre de 1914 – 1918.

A travers l'hommage rendu à Henri LACASSAGNE, ce sont les 48 autres "Morts pour la France″ de notre village de VIELLA, que nous honorons aujourd'hui.

Souvenons-nous toujours que des hommes admirables ont conquis par leur sacrifice la Liberté dont nous jouissons aujourd'hui.

Quelques informations sur l'origine du terrain:

Ce terrain a été acheté par la commune de VIELLA à Monsieur et Madame Edmond MAUR, par acte notarié signé par Monsieur Alban PAGES, Maire, devant Maître André DUPLAN, notaire à Riscle, le 23 Novembre 1958, suite à une délibération du Conseil Municipal en date du 20 Novembre 1958, après signature d'un arrêté de ‟Déclaration d'Utilité Publique″, par Monsieur le Préfet du Gers en date du 22 Octobre 1958.

Un Columbarium au Cimetière de Viella

Depuis le mois de Mars 2014, notre cimetière est doté d'un Columbarium et d'un Jardin du Souvenir.
Vous pouvez vous adresser au secrétariat de la Mairie, pour tous renseignements concernant la mise à disposition d'un emplacement.

Association l'École Buissonnière

COLLECTE DE FER DE L'ASSOCIATION L'ECOLE BUISSONNIERE

MERCI !

Un grand merci à toutes les personnes ayant participé à la collecte réalisée au printemps 2014 (soit en nous aidant à récolter, soit en donnant du fer) ainsi qu'à la Mairie de Viella qui nous soutient dans toutes nos manifestations.
Grâce à votre participation, l'association de parents d'élèves du regroupement scolaire de Viella, Maumusson, Labarthète, Verlus a récolté une belle somme d'argent qui permettra d'aider à financer les projets de l'école.
Après un tel succès, nous envisageons une seconde collecte pour la fin de l'année scolaire et nous espérons vivement que vous renouvellerez cette expérience avec nous.

Nous vous souhaitons à tous une excellente année 2015.

Association L'École Buissonnière

PROTEGEZ LA VIE DE CEUX QUE VOUS AIMEZ

DÉTECTEURS DE FUMÉES (Rappel) :

La loi n° 2010-238 du 9 Mars 2010 (Journal Officiel du 10 Mars 2010) rend obligatoire l'installation d'un détecteur avertisseur autonome de fumée, dans tous les logements. C'est appareil permettant d'alerter l'occupant d'un début d'incendie dans le logement grâce à l'émission d'un signal sonore.

VOUS DEVEZ VOUS CONFORMER A CETTE OBLIGATION AVANT LE 8 MARS 2015.

Au plus tard, le 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un détecteur de fumée.
L'arrêté du 5 Février 2013, précise toutes les exigences auxquelles doivent répondre les appareils.

Quels logements sont concernés ? :
Tous les logements, qu'ils soient nouvellement construits ou existants, qu'ils se situent dans un bâtiment collectif ou une maison individuelle.

L'INSTALLATION INCOMBE A L'OCCUPANT DU LOGEMENT.
Qu'il soit locataire ou propriétaire.

Combien de détecteurs de fumée installer ? : Il en faut au moins un par logement.

Où installer l'appareil ?: Il doit être fixé le plus haut possible dans un lieu de circulation ou dans le dégagement desservant les chambres et à distance des murs et des sources de vapeur.

Quel modèle choisir ? : Lorsque vous achetez votre détecteur, vérifiez bien qu'il soit conforme à la norme NF EN 14604 (Cela doit être inscrit sur le détecteur).

Qui s'en occupe : entretien, changement des piles, renouvellement si nécessaire ? :
C'est l'occupant du logement qui veille à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif et assure son renouvellement, tant qu'il occupe les lieux.

Comment Informer votre assureur ? : Vous devez informer votre assureur de l'installation du détecteur de fumée grâce à une attestation, dont le modèle figure en annexe de l'arrêté du 5 Février 2013, relatif à l'application des articles R 129-12 à R 129-15 du code de la construction et de l'habitation, Journal Officiel du 14 Mars 2013.

Pourquoi l'arrêté interdit il d'installer des détecteurs dans les parties communes des immeubles d'habitation ? : Une détection de fumée dans les parties communes déclencherait l'alarme et inciterai les gens à sortir de leur logement et à entrer dans les fumées. Or, ce sont précisément les fumées qui sont dangereuses.

Maladie de Lyme

Prévention des maladies vectorielles à tiques :

Se protéger des tiques, porteuses de nombreuses maladies, est une priorité. A l'extérieur, portez des vêtements longs et clairs (manches longues, chaussures fermées, chapeau), utilisez des répulsifs et traitez les animaux domestiques. Inspectez-vous minutieusement après chaque sortie. Attention, les tiques peuvent être très petites.

Pensez au dos et au cuir chevelu.

N'utilisez qu'un tire-tique (disponible en pharmacie ou vétérinaire) pour les enlever; ne mettez aucun produit comme l'éther, l'alcool ou la vaseline. Puis désinfectez la plaie.

Consulter un médecin en cas d'érythème migrant (tache rouge), de symptômes grippaux, et/ou de douleurs inexpliquées.

Conseil utile : notez la date de piqûre et photographiez tout symptôme dermatologique.

L'association France Lyme, association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques, est une association nationale. Elle organise de la prévention pour tous les publics, et soutient et conseille les malades.

Site internet : http://www.francelyme.fr
E-mail : contact@francelyme.fr

ALERTE INTEMPÉRIES

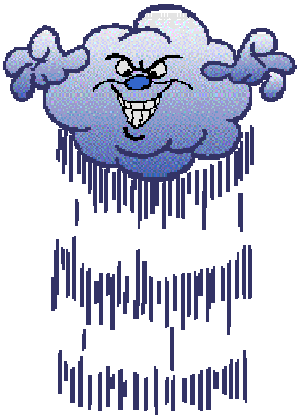

En cas d'alerte intempérie, intempéries liées à de fortes pluies ou orages violents, à de forts coups de vents et tempêtes ou encore à des chutes de neige, Météo France transmet une alerte à la préfecture qui avertit ensuite le Maire de votre commune ou ses adjoints.

Si vous le désirez, vous pourrez être informés individuellement en cas d'alerte par message SMS, ou par mail à votre adresse internet.

Pour pouvoir être informé il vous suffit de compléter le bulletin à découper, situé à la fin de cette page.

Il ne vous restera plus qu'à déposer ce bulletin au secrétariat de votre mairie ou dans la boîte aux lettres de la mairie.

Continuez tout de même à scruter notre beau ciel, et bon vent à tous !

✂----------

Nom : ……..……..

Prénom : ……...……..

Numéro de téléphone portable : ……..……..

Mail :…….……..

SITE INTERNET

Dans les semaines à venir notre commune sera dotée d'un site internet.

La société O-Multimédia d'Eugénie Les Bains est chargée de la mise en place de ce site avec l'aide du conseil municipal qui se charge de collecter le maximum d'informations pour meubler ce site.

Vous pourrez ainsi trouver sur ce site, des informations locales, des informations de type administratif, la liste des associations de notre commune, la liste de tous nos commerçants, artisans, professionnels de la santé, etc… accompagnés de leurs coordonnées, leurs heures d'ouverture et le détail de leurs activités.

Ci-dessous apparaissent deux images de la page d'ouverture, proposées par le créateur du site. Ce site internet pourra être consulté dès qu'il sera activé, à l'adresse www.viella.fr

En fin de page vous pourrez découper le petit bulletin sur lequel vous cocherez le petit carré, au coin de l'image qui aurait votre préférence ; vous pourrez aussi y apposer vos suggestions pour une autre mise en page.

Vous déposerez ensuite votre bulletin au secrétariat de la mairie ou bien dans la boîte aux lettres de la mairie.

**** Dès que le site sera opérationnel vous en serez évidemment informés ****

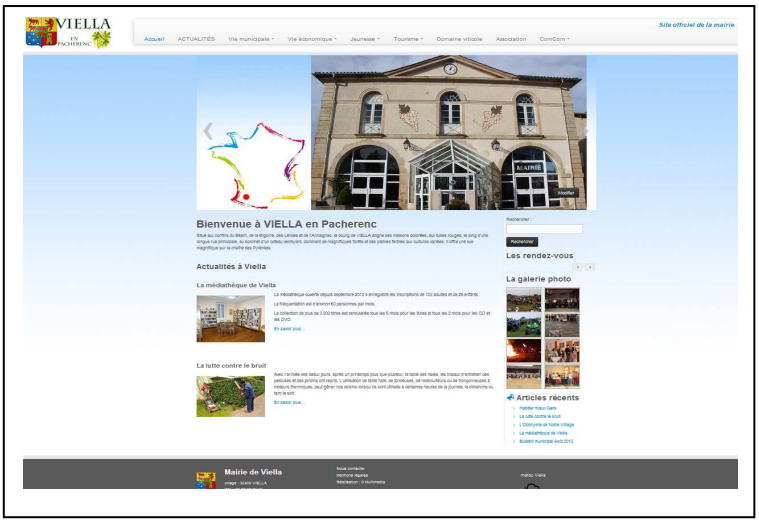

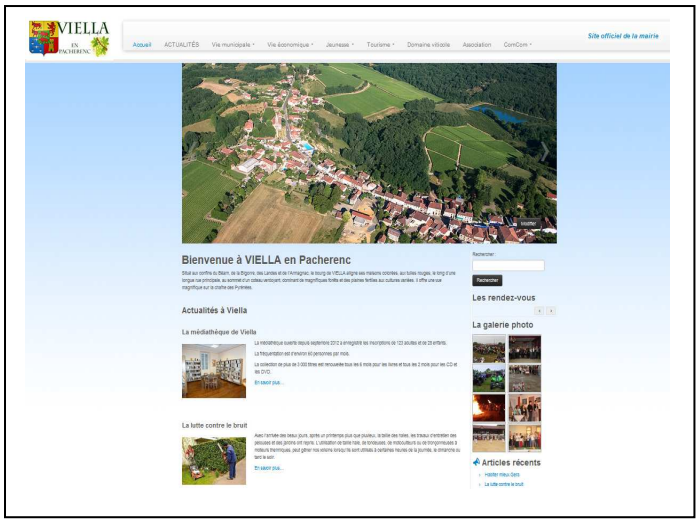

✂----------

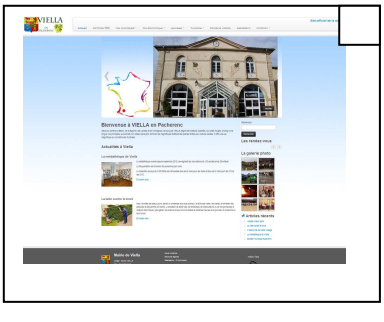

Vos suggestions de photos :

……

……

……

……

……

……

La Saint-Hubert Viellanaise

Le bureau de la société de chasse « La Saint-Hubert Viellanaise » à été reconduit avec toujours à sa tête les deux co-présidents Francis TAUZIN-PETIT et Didier LABORDE.

La société s'est dotée d'un garde chasse, en la personne d'Yvan KRYL qui veille au bon déroulement des actions de chasse sur notre commune, ainsi que d'un piègeur Cyril AIMABLE capable de résoudre certains problèmes causés par les pies ou les corbeaux. Vous pourrez le contacter auprès de la société de chasse au 06 86 99 40 11 ou au 06 07 77 41 23.

Concernant les cartes de sociétaire nous vous rappelons que la cotisation permet le lâcher de gibier de tir, l'achat de gibier pour les cages de prélâcher ainsi que la nourriture pour ces animaux.

Elle permet aussi de nourrir la trentaine de chasseurs qui participe à chaque battue sachant qu'une douzaine de battues a lieu tous les ans. (chevreuil, renard et sanglier).

Il est donc indispensable pour la survie de notre société de chasse que chaque chasseur s'acquitte de sa cotisation même s'il ne chasse que la palombe.

La mise en place de cages de pré-lâchers à été un réel succès, celles-ci ayant permis l'acclimatation sur notre territoire de 30 perdreaux et 30 faisans.

Si la chasse est un plaisir pour les chasseurs, il est utile de savoir que les battues aux chevreuils et sangliers sont imposées et encadrées par la fédération départementale. En effet ces battues permettent un régulation des espèces précitées afin de limiter les dégats aux cultures ainsi que les accidents de la circulation lors d'une rencontre inopinée avec ces animaux !

Les dégâts aux cultures, indemnisés, ont un coût important pour la fédération départementale ; leur montant est d'environ 400 000€ par an pour le Gers ce qui représente une somme d'environ 30 à 35 € incluse dans le prix du permis pour chaque chasseur du département.

Sans oublier les battues aux renards indispensables pour en limiter la population. En effet le renard est très friand du poulet du Gers !

Encore une fois **il est demandé aux propriétaires de chiens de ne pas les laisser divaguer** dans la nature et en particulier auprès des cages de pré-lâcher.

Par ailleurs nous vous rappelons qu'il est interdit de promener des chiens en liberté dans la **réserve de chasse**.

Et n'oubliez pas que vous êtes tous invités à participer au repas qu'organise la Saint-Hubert Viellanaise dans le courant du mois de Mars.

LES POUBELLES SOUS SURVEILLANCE

Suite à des constatations concernant des dysfonctionnements et un manque de rigueur lors du prélèvement des ordures ménagères nous nous sommes empressés d'interpeler le SICTOM.

En effet il a été constaté que sur certains sites de prélèvement les conteneurs marron et le conteneur jaune étaient vidés systématiquement dans la même benne alors que le conteneur jaune, soumis au tri aurait dû être prélevé un autre jour et vidé dans la benne prévue à cet effet.

Suite à notre intervention la situation semble s'améliorer. Et si vous remarquez que le conteneur jaune est fermé par un ruban adhésif imprimé c'est que son contenu n'est pas conforme et c'est seulement dans ce cas qu'il peut être prélevé avec les conteneurs marron.

A ce sujet le SICTOM nous a fait remarquer que certains lieux de prélèvement posaient problème à cause du dépôt non conforme dans les containers jaunes, de filtres à vin en particulier (qui doivent être déposés dans le conteneur marron) ou par le dépôt d'éléments en bois ou d'autres produits non recyclables.
Pour un bon fonctionnement de notre système de prélèvement soyons vigilants.

Vous trouverez ci-dessous des éléments informatifs proposés par le SICTOM, vous permettant d'effectuer un tri efficace pour un prélèvement amélioré.

Le bac jaune est destiné à recueillir deux types de déchets :

- Les emballages ménagers
- Les journaux

Les emballages peuvent être :
- en plastique ou en métal

ᘓ Emballages plastiques : bouteilles et flacons, seulement!
*Sacs plastique, couches, suremballage (film plastique sur packs ou sur courrier), pots de produits laitiers, barquettes en polystyrène sont à jeter **dans les bacs marrons.**
ᘓ Emballages cartons et métaux : boites de conserve, bidon de sirop, canettes, barquettes alu, briques type tétrapak, cartons d'emballage et boites carton divers, aérosols sans embouts.
*Les cartons bruns (emballage gros électroménager) sont écartés du tri (ils prennent de la place dans les conteneurs pour rien), ainsi que les emballages sales ou non vidés.
ᘓ Papiers et journaux : journaux, magazines, prospectus.
*À noter : le tri étant manuel, les confettis ne sont pas correctement recyclés. Éviter de proposer à la collecte des papiers d'un format plus petit que A4 (taille standard d'une feuille de papier)

****EN CAS DE DOUTE JETER DANS LE CONTENEUR MARRON****

ᘓ Les emballages en verre (bouteilles, pot et bocaux) sont logiquement destinés aux collecteurs de verre, ils doivent être vides et débouchonnés-décapsulés. La vaisselle, les ampoules, la faïence ne sont pas concernés et doivent être mis en déchetterie. Il n'est pas très utile de déposer ses verreries au pied du conteneur : aux dernières nouvelles, personne n'a encore vu une bouteille escalader seule la paroi pour se faire recycler!

À VOUS DE JOUER

I-ANAGRAMMES

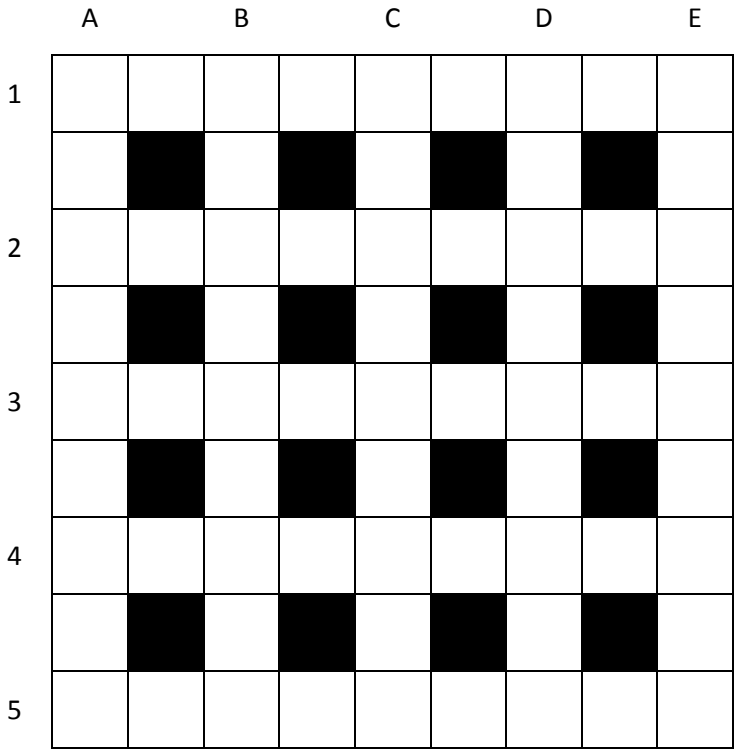

Reconstituer la grille en formant des mots avec les séries de lettres suivantes :

Horizontalement :

1-ACFOOSTUU
2-AADEENRRU
3-EEIMNOPRT
4-AEEIRSTTU
5-ACEELORTT

Verticalement :

A - AAEELNOPR
B -DEEENRSST
C- EEEFMMNRT
D- CEEHIIMRS
E- EEELMNSTU

II- TROUVER LA BONNE DATE POUR CHACUNE DES QUESTIONS SUIVANTES :

1- En quelle année a eu lieu la bataille de Waterloo ?
A- 1815 B- 1820 C- 1825

2- En quelle année est né Charlemagne ?
A- 739 B- 742 C- 761

3- Quelle année est le titre d'un roman de George Orwell ?
A- 1984 B- 2001 C- 2020

4- En quelle année est mort Victor Hugo ?
A- 1859 B- 1870 C- 1885

5- Quel jour de 1969 a-t-on marché sur la lune ?
A- 15 Juin B- 21 Juillet C- 11 Août

III- SUDOKU (un peu difficile !) :

	3						5	
6				8		3		2
4			3		6			7
		8	1		3	4		
				9				3
3		7	2		4	5		
1			6	3	2			5
9		3		5				8
	5						3	

SOLUTION DES JEUX

I-ANAGRAMMES :

A	U	T	O	F	O	C	U	S
E	■	E	■	E	■	H	■	E
R	E	N	A	R	D	E	A	U
O	■	D	■	M	■	M	■	L
P	O	R	T	E	M	I	N	E
L	■	E	■	M	■	S	■	M
A	U	S	T	E	R	I	T	E
N	■	S	■	N	■	E	■	N
E	L	E	C	T	O	R	A	T

II- TROUVER LA BONNE DATE POUR CHACUNE DES QUESTIONS SUIVANTES :

1- En quelle année a eu lieu la bataille de Waterloo ?
A- 1815 B- 1820 C- 1825

2- En quelle année est né Charlemagne ?
A- 739 B- 742 C- 761

3- Quelle année est le titre d'un roman de George Orwell ?
A- 1984 B- 2001 C- 2020

4- En quelle année est mort Victor Hugo ?
A- 1859 B- 1870 C- 1885

5- Quel jour de 1969 a-t-on marché sur la lune ?
A- 15 Juin B- 21 Juillet C- 11 Août

III- SUDOKU (un peu difficile !) :

8	**3**	**2**	**7**	**4**	**9**	**1**	**5**	**6**
6	**7**	**9**	**5**	**8**	**1**	**3**	**4**	**2**
4	**1**	**5**	**3**	**2**	**6**	**8**	**9**	**7**
5	**6**	**8**	**1**	**7**	**3**	**4**	**2**	**9**
2	**4**	**1**	**8**	**9**	**5**	**7**	**6**	**3**
3	**9**	**7**	**2**	**6**	**4**	**5**	**8**	**1**
1	**8**	**4**	**6**	**3**	**2**	**9**	**7**	**5**
9	**2**	**3**	**4**	**5**	**7**	**6**	**1**	**8**
7	**5**	**6**	**9**	**1**	**8**	**2**	**3**	**4**

Association les Amis du Pacherenc de la Saint-Sylvestre

C'est en 1991 qu'elle a vu le jour.
Elle est constituée des Vignerons du Vic-Bilh, des représentants de Plaimont notre principal sponsor et de bénévoles.
Les participants, au-delà de Viella et de son canton viennent des trois départements réunis pat l'appellation « Madiran et Pacherenc du Vic-Bilh » (Gers – Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées).

L'association a pour but la promotion du Pacherenc de la Saint Sylvestre.
Elle fonctionne principalement durant le dernier trimestre de l'année afin de préparer la fête du 31 Décembre qui accueille plusieurs centaines de visiteurs pour participer à cette journée festive qui passe par un petit déjeuner vigneron servi dans les vignes ; une dégustation de Pacherenc ; une pastorale et enfin par la cueillette des derniers raisins.

Deux réveillons dansants clôturent ces festivités l'un au Château de Crouseilles l'autre au Foyer Rural de Viella.

L'année dernière, l'Association a eu le plaisir de voir se joindre à nous une vague de nouveaux bénévoles. Nous les remercions vivement car ce n'est qu'à ce prix que nous pourrons continuer à vivre.

En cette année nous projetons d'organiser dans la Maison RICAU une exposition de photos de mariages d'antan. Je fais appel à tous ceux qui auraient l'amabilité de nous prêter des photos de famille; Merci d'avance !
Bienvenue à tous ceux qui souhaiteraient nous rejoindre pour des moments de convivialité et de partage.

La Présidente
Nadine CAUZETTE

Le Foyer Rural

Le Foyer Rural a organisé la fête locale avec l'aide de plusieurs jeunes et de leurs parents ; réussite mitigée malgré de nombreuses manifestations aux alentours.
Depuis cinq ans la section Bal Musette organise tous les deux mois des bals avec un certain succès.

Pour continuer ces animations nous avons besoin de bénévoles... Venez nombreux nous rejoindre !

Atelier d'Expression Corporelle du Madiranais

L' AECM est une association de jeunes danseuses, proposant des cours de modern-jazz, pour des enfants de 4 à 7 ans et de 8 à 15 ans. Les cours se déroulent à Castetpugon, le lundi soir de 17h15 à 18h00 pour les 4 à 7 ans et de 18h00 à 19h00 pour les 8 à 15 ans.

A la tête de cette association, le Jeune Ballet du Pacherenc, un groupe de danseuses de 16 à 27 ans. Les cours se déroulent le vendredi soir de 19h30 à 21h30 à la Mairie de Viella.

Ce groupe de danse, anime des repas ainsi que des soirées. Son répertoire de ballet se compose de styles différents, allant du charleston jusqu'aux ballets d'inspiration plus moderne comme le tango de Shakira et en passant par une partie plus "cabaret" dont le fameux French Cancan (clou du spectacle donné exclusivement le soir).

L'association organise chaque année un spectacle de fin d'année avec toutes les élèves. Cette année, il sera donné le samedi 30 mai à 21h00 au Foyer Rural de Viella.

Pour plus de renseignements, contacter:

GERVAIS Aurélie : 06.85.57.52.11 ou aurelie.gervais@hotmail.fr

La Gym de Vos Campagnes

La Gym de Vos Campagnes est une association de Gym affiliée à la Fédération Française EPGV. Elle vous propose différents cours de Gym :

Un cours adulte animé par une professeure diplômée et dynamique : Séverine PORATO, le lundi de 20h30 à 21h30 au Foyer Rural de Viella.

Un cours sénior repris cette année par Marie LOTIER, le mardi de 9h30 à 10h30 à la Salle de Danse (au 1er étage de la Mairie de Viella)

Les séances de gymnastique vous permettent de travailler la souplesse, le renforcement musculaire, l'habilité motrice, l'équilibre... Tout cela dans la bonne humeur.

A ce jour, l'Association comptabilise une trentaine de licenciées, ainsi le bureau remercie toutes les adhérents pour leur aptitude et leur assiduité.

Si vous souhaitez vous maintenir en forme, n'hésitez pas... Venez nous rejoindre!

Renseignements auprès de Marie-Pierre CASSIFOUR au 06.81.97.57.09 ou par mail à l'adresse suivante : mapidupouy@hotmail.fr

La Section Quilles au Maillet

La Section Quilles au Maillet de Viella comptant 29 licenciés, participe chaque année au Championnat de France avec de très bons résultats ces trois dernières années.
Le Club a été retenu pour organiser le Championnat de France tête à tête au mois d'Août 2015.
Nous avons participé aussi à la Coupe des Clubs et perdu en finale contre Perquie.
Tous les Vendredis de Juin à Octobre, nous organisons des concours aux arènes de Viella, ouverts à tous, licenciés ou non.
N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez jouer aux Quilles!

Renseignements auprès de Pierre DARRODES au 06.83.68.82.57

Association "Lous Amics dou Pacherenc"

Vous connaissez le club des retraités "Lous Amics dou Pacherenc". Rattaché à la Fédération nationale "Générations Mouvement" leurs deux principaux objectifs sont de créer du lien social et donner une place entière aux retraités. Au-delà de proposer des activités de loisirs pour toutes générations, quatre axes de motivation sont dominants :

- Aide pour le bien vieillir
- Aide pour lutter contre l'isolement
- Aide pour les aidants
- Aide pour les enfants

Son siège social : la Mairie de Viella dont le Maire Jean-François THOMAS est notre Président d'Honneur.

Contacts : Mairie de Viella : 05.62.69.74.16
Dany : 05.62.69.76.64 / Yvette : 05.62.69.89.63 / Simone : 05.62.69.97.62
Son lieu de rencontres : une salle à l'étage de la Mairie appelée Geneviève LESTANQUET.

Les membres du Bureau :
Présidente : Dany DARRODES
Vice-présidents : Nadine CAUZETTE, Julien CASTAING
Secrétaires : Nicole ST MARTIN TILLET, Simone DELORD
Trésorières : Yvette DUVIGNAU, Suzette ROCA

Adhésion donnant droit à toutes les activités, assurances : 12 €

Toutes les informations : activités, échanges avec les clubs et la fédération départementale, voyages, sont réunis dans un bulletin trimestriel.

Le Club propose : chant, cours d'espagnol, atelier de couture et patchwork, belote, petit loto, rummikub lettres et chiffres.

Le programme Sénior vacances, bénéficiant d'une aide financière de l'ANCV ainsi que des tarifs préférentiels nous ont permis de partir, dans le Jura, aux châteaux de la Loire et en Andalousie.

Une fois par mois une pédicure vient au Club. Les adhérents peuvent profiter de cette prestation en s'inscrivant auprès de Simone DELORD au 05.62.69.97.62

Dates à retenir pour l'année 2014/2015 :
Kermesse et Assemblée Générale le 20 novembre 2014
Matinée récréative de l'interclubs au Foyer de Viella le 13 juin 2015
Journée Festive : Mariage d'Antan le 4 juillet 2015 à Viella

La participation est essentielle pour le partage des expériences et le renouvellement des activités de l'association. Nous encourageons chacun à venir nous rejoindre et échanger avec nous.

Médiathèque

Depuis le mois de septembre 2012, la bibliothèque-Médiathèque est ouverte au public au 1er étage de la Mairie.
Plus de 3000 livres, CD, DVD, sont à la disposition des adhérents, des enfants de l'école...
Tous les 6 mois la BDP d'Auch, renouvelle 500 litres de la collection :

- Romans, romans policiers - BD
- Documentaires, histoire - Livres pour enfants
- CD et DVD

Depuis l'instauration des nouveaux rythmes scolaires (Classe le mercredi matin), la bibliothèque est ouverte pour les enfants.

Le mercredi après-midi de 15 heures à 17 heures.
Parents, nous comptons sur vous, pour accompagner vos enfants le mercredi après-midi.
Le 19 juillet 2014, la Bibliothèque à accueilli Mme BORTOLUSSI Christine et Mme RYSER Isabelle, venues dédicacer leurs ouvrages :
"Histoire d'un village Gascon – Viella de Temps en temps"
De nombreuses personnes sont venues les rencontrer...

Deux fois par trimestre, pendant 2 heures, la bibliothèque accueille les enfants de l'école (élémentaire puis maternelle).
Les enfants lisent, choisissent des ouvrages qu'ils emportent dans leur classe.
A la fin de la visite, un album ou un conte est lu par la bénévole de la bibliothèque qui a animé cette séance.

La bibliothèque participe aussi au TAP (Temps d'activités périscolaires)
7 séances de 15h50 à 16h35 ont lieu le jeudi à l'école de Maumusson ou à l'école de Viella.

État Civil

Les Décès :

Madame LASSERRE Jeanne Simone Nicole épouse LABORDE
Décédée le 1er Août 2013 à Gan (Pyrénées-Atlantiques)

Monsieur FACCIO Bruno
Décédé le 12 Août 2013 à Viella (Gers)

Madame DELPONT François, Marie-Louise épouse MURATET
Décédée le 07 Septembre 2013 à Tarbes (Hautes-Pyrénées)

Monsieur PECOSTE Marcel, Léopold, Firmin
Décédé le 09 Octobre 2013 à Nogaro (Gers)

Monsieur KRINE Jean-Marc
Décédé le 20 Octobre 2013 à Vic en Bigorre (Hautes-Pyrénées)

Madame LASSERRE Marie, Zélie, Simone épouse LABARBE
Décédée le 29 Octobre 2013 à Aire sur l'Adour (Landes)

Monsieur FERRER Robert
Décédé le 02 Novembre 2013 à Perpignan (Pyrénées-Orientales)

Madame BÉLARDE Jeanne, Paule épouse HÉBERT
Décédée le 02 Novembre 2013 à Bordeaux (Gironde)

Madame DESFOUGÈRE Marie-Louise épouse DARTIGUE
Décédée le 18 Novembre 2013 à Saint Pierre du Mont (Landes)

Madame COURGEAON Marie-José épouse DABADIE
Décédée le 24 Novembre 2013 à Mont de Marsan (Landes)

Monsieur ALZARD André
Décédé le 25 Décembre 2013 à Viella (Gers)

Monsieur DEJOUX Jean, Justin, Raymond
Décédé le 1er Janvier 2014 à Aire sur l'Adour (Landes)

Monsieur DESCAZEAUX Michel Gaston Jean
Décédé le 26 janvier 2014 à Tarbes (Hautes-Pyrénées)

Madame POLLE Louise, Andrée épouse TROCARD
Décédée le 30 Janvier 2014 à Seignosse (Landes)

Madame LECERF Rolande épouse LAFLEUR
Décédée le 25 Février 2014 à Mont de Marsan (Landes)

ꕥ Monsieur LAURON Pierre, Élie, Charles
Décédé le 11 Mars 2014 à Plaisance du Gers (Gers)

ꕥ Monsieur BRUMONT Pierre
Décédé le 13 Mars 2014 à Viella (Gers)

ꕥ Monsieur BEAUMONT Guy, René, Auguste
Décédé le 24 Avril 2014 à AUCH (Gers)

ꕥ Madame BOURDIEU Henriette, Anne-Marie
Décédée le 22 Mai 2014 à Viella (Gers)

ꕥ Madame BARATGIN Célestine, Berthe, Yvonne épouse BARRERE
Décédée le 08 juin 2014 à Bretagne de Marsan (Landes)

ꕥ Monsieur BARRÉ Henri Pierre, Ernest
Décédé le 18 Juin 2014 à Aire sur l'Adour (Landes)

ꕥ Monsieur RAMOUSSIN Arnold, Michel
Décédé le 05 Juillet 2014 à Aire sur l'Adour (Landes)

ꕥ Monsieur BARRERE André, Pierre, Auguste
Décédé le 27 Juin 2014 à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques)

ꕥ Monsieur TOUZANNE Laurent, Paul
Décédé le 12 Août 2014 à Saint-Avertin (Indre et Loire)

ꕥ Monsieur SARRAN Georges, Victor, Alfred
Décédé le 19 Août 2014 à Mérignac (Gironde)

ꕥ Monsieur TRAVERT Sébastien, Claudius, Louis
Décédé le 30 Août 2014 à Viella (Gers)

ꕥ Monsieur HILL Allen
Décédé le 18 Septembre 2014 à Aire sur l'Adour (Landes)

ꕥ Madame BERDOULET Jeanne, Marie, Valérie épouse ARRAT
Décédée le 29 Octobre 2014 à Aire sur l'Adour (Landes)

ꕥ Monsieur SENTAGNE Michel, André, Pierre
Décédé le 31 Octobre 2014 à Aix en Provence (Bouches-du-Rhône)

ꕥ Madame PRÉCHACQ Raymonde, Marie, Céleste épouse PÉDEMANAUD
Décédée le 21 Novembre 2014 à Aire sur l'Adour (Landes)

ꕥ Monsieur PAGÈS Marie François, Henri
Décédé le 30 Novembre 2014 à Viella (Gers)

Les Mariages :

Monsieur CANTALICE Mathias et Madame LAURENT Sandra

Mariés le Samedi 20 Septembre 2014 à Viella (Gers)

Les Naissances :

Tennessee, Wendy, Marie, Nicole FILIPPI VALDES née le 12 Janvier 2014 à Mont de Marsan (Landes)

Jules, Lucas, Kylian LEVILLAIN né le 02 Mars 2014 à Tarbes (Hautes-Pyrénées)

Kylian, Pierre CHABEAU LUSSAN né le 02 juillet 2014 à Tarbes (Hautes-Pyrénées)

Sonia CANTALICE née le 06 Juillet 2014 à Pau (Pyrénées-Atlantiques)

Valentin FOSSIER BAUROCHE né le 22 Octobre 2014 à Pau (Pyrénées-Atlantiques)